



Maison des Services Publics Intercommunale

31 Rue de Vire

Aunay sur Odon

14260 Les Monts d'Aunay

Tél. 02.31.77.57.48

Fax. 02.31.97.44.36

E-mail. as.dgs@pbi14.fr

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 18 janvier 2017 à 19h00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 12 janvier 2017 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 61

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 66

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Michel LEJEUNE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Noël VILLIERE, Jacques LENAULT, Joël LEVERT, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Christelle CAMUS, Jean-Pierre SAVEY, Patrick SAINT-LÔ, Nathalie CHENNEVIÈRE, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Jacques LANGOIS représenté par Guy LACOUR, son suppléant, Pascal DELAUNAY représenté par Sylvie CONNAN, sa suppléante, Marcel PETRE, Pascal HUARD, David PICCAND représenté par Hubert MOUCHEL, son suppléant, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Pierre FABIEN, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Éric ESNAULT, Micheline GUILLAUME, Corinne FORVEILLE, conseillers communautaires.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Claude LECLUSE a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Patrick DUCHEMIN a donné pouvoir à Claude HAMELIN, Jean-Luc SUPERA a donné pouvoir à Marcel PETRE, Armelle NEEL TILLARD a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Olivier MALASSIS a donné pouvoir à Michel LE MAZIER.

Étaient absents : Pascal COTARD, Didier VERGY, Myriam PICARD, Gisèle BARRAUD

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Madame Sylvie LENOURRICHEL a remis sa démission en tant que membre du bureau de Pré-Bocage Intercom n'ayant pas la disponibilité nécessaire à l'exercice de cette fonction.

20170118 -71 -- DECHETS RECYCLABLES : REGLEMENT REDEVANCE INCITATIVE ACI

- Vu l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom et de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult au 1^{er} janvier 2017 en date du 2/12/2016 ;
- Vu la délibération 20161221-25 du conseil communautaire de Aunay Caumont Intercom qui modifie le règlement de la redevance incitative des ordures ménagères pour l'année 2017.

Le président propose au conseil communautaire de se positionner sur le règlement intérieur de la redevance incitative des ordures ménagères du territoire anciennement dénommé Aunay Caumont Intercom élargi à la commune du Plessis-Grimoult (commune déléguée de la commune Les Monts d'Aunay)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 59 pour de ses membres présents et représentés, 4 abstentions et 3 contres

- ✓ De valider le règlement de la redevance incitative des ordures ménagères pour le secteur anciennement dénommé Aunay Caumont Intercom et d'en modifier la collectivité porteuse ;
- ✓ D'appliquer ce règlement dès le 1^{er} janvier 2017 et d'en faire la communication auprès des usagers ;
- ✓ D'autoriser le président à signer le règlement et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30/01/ 2017
Et de la publication le 25/01/2017

Le Président,
Gérard LEGUAY

